Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 5

Artikel: La campagne de 1712 : étude historique et militaire [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-331387

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 5. Lausanne, le 4 Mars 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — **La campagne de 1712.** *Etude historique et militaire.* (Suite.) — **Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale, concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse** *(fin)*. — **Nouvelles et chronique.**

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Suite.)

Les avis du général Tscharner et la nouvelle des armements dans les cantons catholiques avaient fait comprendre à Berne l'imminence du danger. On procéda de suite à de nouvelles mesures, et toute la milice bernoise, tant allemande que romande, fut mobilisée. On peut s'étonner, avec raison, de ce que cette mesure n'eût pas été prise plus tôt. Depuis longtemps, déjà, l'état des esprits en Suisse, l'irritation produite par la question du Toggenbourg, avaient fait concevoir à Berne la possibilité d'une guerre. Son opportunité avait même déjà été débattue dans les conseils de la république, où elle avait trouvé une vive opposition. M. de Villading, alors avoyer en charge, et partisan de la guerre, était parvenu, au moyen d'une modification à la constitution, à changer le mode d'élection au Deux-Cents, ce qui avait amené un certain nombre de nouveaux membres qui lui avaient assuré la majorité. La guerre contre les cantons catholiques était donc prévue et résolue en principe. Mais on ne paraît pas l'avoir crue aussi imminente, car on ne se fût pas, sans cela, laissé gagner de vitesse et l'on eût fait depuis longtemps des préparatifs plus sérieux que ceux exigés pour un simple secours à envoyer dans le Toggenbourg.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement bernois décida de porter à 8000 hommes l'armée d'Argovie, trop faible en présence des forces

catholiques, et réduite à 2000 hommes depuis le départ de la colonne expéditionnaire du colonel de Wattenwyl. On résolut en outre de couvrir les frontières bernoises sur tous les points par où les catholiques eussent pu tenter une irruption. 6000 hommes furent donc dirigés sur l'Argovie, et le reste fut réparti sur les frontières. Avant de nous occuper de l'emploi de cette nouvelle force nous croyons nécessaire, pour l'intelligence du récit qui va suivre, de donner quelques détails sur l'organisation de la milice bernoise, telle qu'elle était du moins à l'époque que nous traitons ici.

L'autorité militaire supérieure résidait dans le *conseil de la guerre*, siégeant à Berne. Composé de quatre membres du Sénat et de huit du Deux-Cents, il formait une commission permanente de douze membres dont les attributions, assez analogues à celles d'un département militaire, étaient cependant plus étendues. Le conseil de la guerre pouvait contrôler ou approuver les opérations de l'armée en campagne et avait le droit de nomination et de promotion à l'égard des officiers subalternes, celle des officiers supérieurs revenant au Sénat. Ses fonctions étaient gratuites et obligatoires.

Il n'existait pas, à cette époque, de corps spécial d'état-major. Le commandant en chef, ainsi que le personnel de son état-major, était volontiers pris parmi des officiers retirés du service étranger. Le commandement supérieur de l'armée, soit grand état-major-général, était vulgairement désigné sous le nom de *la généralité*. Le commandant en chef, quoique portant dans l'usage habituel le titre de général, n'avait cependant officiellement que celui de *colonel de camp* (Feldoberst). Un officier supérieur, éventuellement désigné comme son remplaçant, l'accompagnait et prenait le titre de *lieutenant-général*. Tous les deux étaient accompagnés d'un certain nombre d'officiers subalternes comme adjudants. Un *conseil de guerre*, composé de quelques officiers supérieurs, suivait les opérations et ce n'était qu'avec son assentiment que le commandant en chef pouvait prendre une résolution importante. Un officier supérieur, nommé *major-général*, remplissait les fonctions de chef de l'état-major. Un *colonel quartier-maître*, avec un adjudant et plusieurs aides subalternes, était chargé de faire dresser les camps et d'établir les dislocations des troupes. Un *intendant supérieur*, cumulant les fonctions d'*auditeur* et de *commissaire des guerres* en chef, était chargé de la police supérieure de l'armée, percevait les contributions de guerre et contrôlait les dépenses. Il avait sous ses ordres un *payeur-général*, accompagné d'un certain nombre de sous-payeurs, lequel remettait aux corps l'argent nécessaire pour leur solde. Un officier d'administration était en outre spécialement chargé de pourvoir à la subsistance des troupes. Enfin,

un *médecin supérieur* et un *pharmacien* dirigeaient le service sanitaire de l'armée.

Il n'y avait pas alors de corps du génie militaire. Des ingénieurs civils étaient chargés de construire les ouvrages de défense et de préparer les travaux topographiques. L'établissement de quelques places fortifiées, dont Aarbourg était la principale, avait nécessité, en 1660, la création d'une place permanente d'ingénieur, dont le titulaire devait en même temps surveiller l'instruction de l'artillerie. L'établissement des ouvrages de campagne se faisait par la troupe, sous le commandement d'officiers que leur instruction rendait aptes à ce service. Ainsi les majors Davel, de Cully, et d'Amont, de Nyon, paraissent avoir été de bons ingénieurs et employés comme tels dans la campagne de 1712. Plus tard, ce fut volontiers aux officiers d'artillerie que l'on confia la direction des travaux de guerre. Ce ne fut qu'en 1794 qu'un décret ordonna la formation d'un corps d'ingénieurs de campagne, composé de 9 officiers, 6 volontaires ou cadets et 60 pionniers avec rang de sergents. Ce corps était attaché à l'artillerie.

Comme on prévoyait une guerre prochaine avec les cantons catholiques, et la possibilité de forcer les passages des rivières, on avait, peu avant la campagne de 1712, construit un *pont volant*, que l'on gardait à Aarau. Il consistait en deux bateaux reliés par des poutres et recouverts d'un tablier. Ce pont avait 60 pieds de longueur sur 8 de largeur et pouvait porter 2 à 300 hommes. Nous avons déjà vu qu'il en fut fait usage au passage de l'Aar, à Stilli. On établit dans le même but et à la même époque un équipage de pont, qui resta déposé à l'arsenal de Berne et dont on ne fit, du reste, pas usage pendant la campagne. C'était un pont de *bateaux* ou de *pontons*. Nous n'avons pu nous procurer de détails plus précis sur sa construction. Il n'était pas encore question alors de pontonniers militaires. Le service des pontons se faisait par des bateliers requis pour la circonstance, sous la direction d'un *maître pontonnier*. En 1768, on se procura un équipage complet composé de 18 pontons en cuivre avec leurs haquets, dont 12 pour le service et 6 de réserve, plus 2 haquets de rechange; 2 conducteurs et 6 chevaux étaient destinés au transport de chaque ponton, 1 conducteur et 2 chevaux à celui d'un haquet de rechange.

Ce ne fut qu'en 1782 que l'on forma un corps spécial de pontonniers, composé d'un *maître pontonnier* avec rang d'officier, et de 72 *valets* ou bateliers. Ce corps était attaché à l'artillerie.

Nous avons peu de renseignements sur l'organisation de l'artillerie à l'époque de la campagne de 1712. La réunion fixe et réglementaire d'un certain nombre de bouches à feu formant, comme de nos jours, l'unité tactique de *la batterie*, paraît n'avoir pas existé alors. Dans

MILITAIRE

chaque mise sur pied de troupes, on ajoutait à l'infanterie un certain nombre de pièces de campagne dont le nombre variait suivant la force du corps auquel elles étaient attachées. Il n'était pas encore question d'un corps d'artillerie de réserve, dont l'influence a été parfois si décisive dans nos guerres modernes. Les armées traînaient en outre à leur suite un certain nombre de pièces de position, destinées au service des siéges et dont on armait aussi les places fortes.

L'artillerie de campagne bernoise se composait de canons de 6 et 4 livres, dits pièces de régiment, tirant, comme de nos jours, le boulet plein et la boîte à mitraille. La cartouche recouverte en toile était en usage depuis 1665. On avait adopté depuis peu une espèce d'artillerie de montagne, déjà en usage en France. C'était, autant que nous avons pu le comprendre d'après la description un peu obscure de M. de Rodt, un petit mortier portatif dit *à la Catalane*, assez léger pour pouvoir être transporté, avec son affût, sur un seul mulet. Il était au calibre de 3 $^1/_2$ livres, et avait une chambre conique. La charge se faisait à poudre coulante. C'était en réalité un petit obusier destiné au tir plongeant.

Les obusiers courts récemment introduits nous présentent encore plus d'obscurité. Nous savons seulement qu'ils étaient au calibre de 12 livres et lançaient, outre l'obus, un projectile nommé *carcasse,* soit treillis en fer, de forme ovoïde, recouvert en toile, et contenant des balles, des fragments de fer, de petites grenades, etc. Les obusiers furent, du reste, peu employés pendant la première moitié du XVIIIe siècle ([1]).

L'artillerie de position se composait de gros mortiers dits *Stockmörser*, ainsi nommés du *stock* ou bloc sur lequel la pièce reposait. Pour pouvoir tirer sous un angle suffisamment élevé, on soulevait la volée au moyen d'une fourchette. D'autres espèces de mortiers paraissent avoir eu plus d'analogie avec nos pièces modernes ; ceux dits *à la Brandebourg* étaient placés sur un affût, auquel ils étaient reliés par des tourillons ; d'autres avaient un affût en métal et nécessitaient, comme de nos jours, l'emploi d'une plateforme. Ces mortiers lan-

([1]) Nous citerons encore, à titre de simple curiosité, un canon se chargeant par la culasse, dû à l'invention d'un M. Wurstemberger. Ce système, sur lequel on avait fondé dans le principe de grandes espérances, ne se justifia pas par la pratique. Plusieurs essais postérieurs restèrent également sans résultat. On conservait néanmoins douze de ces pièces, dites *de vitesse,* à l'arsenal de Berne, où elles étaient entourées d'un profond mystère, et où l'une d'elles doit encore, dit-on, se trouver. Nous regrettons de n'être pas à même d'en faire une courte description ; nous avons cru, cependant, comprendre par quelques mots que M. de Rodt leur consacre, que le système de fermeture pouvait avoir quelque analogie avec celui connu maintenant sous le nom d'obturateur à coins.

çaient, outre la bombe, de grosses pierres, des carcasses et des grenades à miroir, projectile composé d'une planche ronde au diamètre du calibre, sur laquelle étaient fixées de petites grenades. Enfin, un petit mortier à main, nommé, d'après son inventeur, *mortier à la Cöhorn,* reposait sur une pièce de bois munie d'une entaille. Il était destiné à la défense des places et à lancer de petites grenades dans les parallèles ennemies. Des chars spéciaux, dits *Blochwagen,* servaient, en campagne, au transport des mortiers.

Toutes ces pièces étaient en bronze, l'usage du fer ayant été rejeté comme dangereux. Une fonderie particulière existait à Zofingue; elle travaillait beaucoup pour le compte de l'État. Nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur les affûts des pièces de campagne ni sur le mode de transport des munitions. Le nombre des bouches à feu conservées dans l'arsenal de Berne se montait, en 1712, à 100 pièces. Il s'en trouvait encore un certain nombre dans les places fortes et dans les châteaux servant de résidence aux baillifs. Quelques villes municipales, comme Brugg par exemple, avaient aussi leur artillerie.

Le service des pièces se faisait par les *canonniers* (en allemand *Constabler)* et les *servants (Handlanger).* Les premiers étaient spécialement destinés à la charge et au pointage et étaient fournis, dans le principe, par les corporations de la ville de Berne. Les seconds étaient de simples soldats de la campagne, pris parmi les maréchaux, serruriers et autres ouvriers que leur profession rendait aptes à ce service. Nous ne savons pas quel était le nombre d'hommes attachés à chaque pièce. Il n'existait pas, dans le principe, de corps d'artillerie proprement dit. Ce ne fut qu'en 1673 que l'on créa, dans la ville de Berne, une première compagnie, dite *Stück-Compagnie,* mesure que l'on étendit bientôt au reste du canton en formant une seconde compagnie allemande et une troisième romande. Les compagnies étaient de 100 hommes. En 1710, on créa une compagnie de *bombardiers* de 30 hommes, destinés, comme leur nom l'indique, au service des pièces de position.

On sait que le service du train fut, jusqu'aux guerres de la république française, confié à des conducteurs civils. Ceci fut aussi le cas dans l'artillerie bernoise. Cependant on réalisa, en 1712, une amélioration sensible, en ce que les conducteurs, au lieu d'être, comme auparavant, requis pour conduire les pièces d'une étape à l'autre, furent engagés, cette fois-ci, pour toute la durée de la campagne.

La cavalerie bernoise se composait de : 3 compagnies romandes de *cavaliers d'hommage,* aussi nommées *compagnies des vassaux.* Cette

institution était propre au Pays de Vaud seulement, et était la conséquence de l'ancienne *chevauchée* (1) en usage au moyen âge.

Une compagnie de cuirassiers, fournie par les bourgeois de la ville de Berne.

10 compagnies de cavalerie allemandes, levées parmi les paysans riches et possesseurs de bons chevaux.

6 compagnies de dragons, dont 3 allemandes et 3 romandes, espèce d'infanterie montée qui était exercée à combattre à pied et à cheval. Les cuirassiers et les cavaliers d'hommage du Pays de Vaud portaient, en 1712, un justaucorps de buffle recouvert d'une cuirasse. Leur coiffure était un casque de l'espèce dite *morion* ou *salade*. La cuirasse et le casque disparurent peu après et le cavalier ne porta que le justaucorps, un chapeau galonné et de grandes bottes. La cavalerie allemande portait une simple casaque, un grand manteau gris, un chapeau et de grandes bottes. Toute la cavalerie était armée de deux pistolets, d'une giberne et du sabre de cavalerie. Les dragons portaient un justaucorps dont la couleur variait suivant les compagnies. Leur coiffure était un bonnet en drap. L'armement du dragon consistait en un fusil à baïonnette, des pistolets et une latte ou sabre droit.

Les compagnies étaient environ de la force de 60 chevaux, et le tout présentait un effectif d'à peu près 1133 chevaux. La cavalerie se montra très inférieure pendant la campagne de 1712. On la réorganisa donc complétement et on en forma deux régiments, l'un à 9, l'autre à 8 compagnies, qui prirent le nom de *dragons*, en changeant

(1) Le service militaire se divisait, au moyen âge, en deux classes distinctes : *la chevauchée* et *l'host*. La chevauchée, d'origine féodale, comprenait l'obligation imposée à chaque vassal, possesseur d'un fief noble, de faire le service militaire à cheval et en personne, lorsqu'il en était requis par son suzerain. Pour les fiefs importants, il était tenu de se faire accompagner de ses hommes d'armes, soit à pied, soit à cheval. Cette institution changea de nature avec le temps, et à l'époque que nous traitons ici, le service personnel était remplacé par l'obligation imposée au vassal de fournir, suivant l'importance de son fief, un ou plusieurs cavaliers montés, armés et équipés à ses frais. Ces cavaliers réunis formaient les *compagnies des vassaux* ou des *cavaliers d'hommage*. Ce fut dans la précédente guerre de religion, en 1656, que le service de la chevauchée paraît avoir été fait pour la dernière fois en personne par les possesseurs de fiefs.

L'*host* était la réunion de tous les hommes valides, qu'on réunissait dans certaines occasions pour la défense de la patrie. L'host n'avait rien de féodal, et le souverain ne pouvait en disposer que pour la défense nationale, tandis que la chevauchée, quoique soumise à de certaines restrictions, pouvait être employée par lui hors du pays et pour ses guerres personnelles. La chevauchée dégénéra et tomba en désuétude avec le déclin des institutions du moyen âge, tandis que le service de l'host se régularisa et devint, comme nous le verrons tout à l'heure, la principale force armée du pays.

toutefois la destination de ces derniers. L'institution des cavaliers d'hommage fut maintenue; mais, vers la fin du siècle, elle était à peu près tombée en désuétude.

A l'époque de la campagne de 1712, l'infanterie bernoise se composait de :

6 régiments territoriaux de l'armée active	13,200 h.
118 compagnies de force inégale de milice restante	26,800 »
4 régiments de fusiliers	4,000 »
1 » » » tenant garnison à Genève et levé spécialement pour ce service.	1,000 »
Total. . .	45,000 h.

La milice *active* (*Auszug*), aussi nommée *régulière, d'élection* ou *enrégimentée*, formait 6 régiments territoriaux, qui se recrutaient dans les contrées suivantes :

1er régiment : ville de Berne et Seeland.
2e » haute Argovie (1).
3e » basse Argovie.
4e » Oberland.
5e » Pays de Vaud, partie orientale.
6e » » partie occidentale.

Voici l'origine et la formation de ces régiments. Lorsqu'au moyen âge le souverain ordonnait la levée de *l'host* (2), les contingents des villes et districts ruraux arrivaient avec leur propre bannière (3). Il en résultait une inégalité numérique entre des contingents venant de villes ou de contrées fort différentes quant au chiffre de leur population. Puis l'armée manquait d'homogénéité par suite de cette réunion d'éléments qui n'avaient aucun lien entre eux. Enfin, des rivalités perpétuelles se manifestaient entre les contingents ou bannières, dont la plupart prétendaient avoir, en vertu d'anciens priviléges, la préséance sur les autres (4). Au lieu de produire une noble émulation

(1) La contrée encore actuellement désignée dans le canton de Berne sous le nom de *haute Argovie* ou *Aargau supérieur*, comprend les districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi qu'une partie de ceux de Berthoud et de Fraubrunnen. Elle touche à l'est au district argovien de Zofingue, s'étend à l'ouest jusqu'aux environs de Berne, est limitée au nord par le canton de Soleure et au sud par l'Emmenthal.

(2) Voyez plus haut.

(3) A chaque ville ressortissaient un certain nombre de communes rurales, qui étaient astreintes à suivre sa bannière.

(4) A l'appui de ce que nous venons de dire, nous citerons un exemple pris dans notre pays. La ville de Cossonay, se considérant comme une des plus anciennes terres du Pays de Vaud, prétendait avoir la primauté dans les *monstres* ou revues, sur les autres terres, telles qu'Aubonne, Rolle, Montricher, etc. Voyez : L. de Charrière, *Recherches sur les dynastes de Cossonay*, page 2.

au jour du combat, cet esprit de clocher amenait parfois de puériles récriminations sur la place assignée aux contingents le jour d'une bataille, et l'on perdait souvent un temps précieux à calmer des susceptibilités déplacées.

On essaya, en conséquence, de supprimer les bannières locales et de les remplacer par celle de l'Etat; cette mesure dut être abandonnée par suite de l'attachement que la campagne portait à ses bannières héréditaires. On eut alors recours à un autre moyen. Tout en laissant aux villes et districts leurs insignes habituels, on réunit, en 1628, un certain nombre de bannières ou contingents de territoires voisins dont on forma un tout qui prit le nom de *régiment*. Un second pas vers l'uniformité fut réalisé en 1651, où l'effectif des hommes destinés à marcher sous une même bannière fut fixé à 220, chiffre qui était encore réglementaire en 1712, et le nom de contingent ou bannière remplacé par celui plus moderne de *compagnie*.

Chaque régiment territorial de l'armée active comptait 10 à 12 compagnies de 220 hommes, dont 2 officiers, 18 sous-officiers et 200 soldats. Après la campagne de 1712, on porta le nombre des officiers à 3 et plus tard à 5, plus un enseigne. L'effectif du régiment se montait en conséquence à environ 2200 hommes. L'état-major se composait d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un major. Le colonel était en même temps capitaine de la première compagnie, dite *compagnie colonelle*, laquelle était commandée par un *capitaine-lieutenant*. Le milicien de l'armée active servait de 16 à 60 ans. Plus tard, la durée du service fut réduite, et dans les temps qui précédèrent l'invasion française elle n'excédait pas pour lui l'âge de 45 ans. La solde des régiments de l'armée active fut, jusqu'en 1712, à la charge des communes, sur lesquelles on levait, à cet effet, *le giete*, ou contribution de guerre. Ils se recrutaient au moyen du sort sur toute la population en état de porter les armes. Le *major du département*, ou commandant d'arrondissement de l'époque, veillait à ce que les sujets admis à tirer au sort eussent les qualités requises pour servir dans un corps d'élite. Le reste de la population valide formait 118 compagnies de force inégale, disponibles et non réparties, et prenait le nom de *milice restante (die Uebrigen)* ou *sédentaire*.

Outre ces deux classes principales, qui formaient la milice d'infanterie bernoise, la milice active et la milice restante, il en existait une troisième intermédiaire, *les fusiliers*. Son origine était la suivante : dans certains moments où la levée partielle de l'armée était nécessaire, comme pour une garde prolongée de frontières ou un secours à envoyer à un canton confédéré, on avait, dans le but de ménager l'armée active, extrait des compagnies de la milice restante un certain

nombre de jeunes gens non mariés, dont on forma des corps spéciaux dits *de fusiliers*. La levée de ces corps se faisait d'après une proportion qui variait souvent. Lors de la campagne de 1712, elle était d'un homme sur trois de la milice restante.

Il existait à cette époque quatre régiments de fusiliers, dont deux allemands et deux romands. Ces régiments étaient de 1000 hommes, à 10 compagnies de 2 officiers et 98 sous-officiers et soldats. Afin de ménager les communes, leur solde était à la charge de l'Etat. Le temps de service du fusilier n'était pas précisé d'une manière exacte, celui-ci pouvant être libéré avant l'âge requis quand il avait été appelé à faire un service actif èt prolongé.

Pendant la durée de la guerre de 1712, on paraît avoir fait une nouvelle levée d'un homme sur trois dans les compagnies de la milice restante. Elle produisit 8933 hommes, dont on forma quatre nouveaux régiments de fusiliers, plus forts que les anciens. On eut ainsi huit régiments de cette arme, de force inégale, il est vrai. L'institution des fusiliers, qu'on avait laissé subsister après la campagne de 1712, s'écarta bientôt de sa destination primitive, car on ne pouvait pas empêcher les jeunes gens de se marier pendant qu'ils étaient inscrits sur les rôles de ce corps. On eut donc bientôt autant d'hommes mariés parmi les fusiliers que dans l'armée active, et comme ces derniers ne se distinguaient du reste en rien de celle-ci sous le rapport de l'armement (1), de l'équipement et de l'instruction, et que l'Etat avait aussi pris à sa charge, depuis 1712, la solde de l'armée active, il n'y eut bientôt aucune différence entre ces deux catégories. On abolit donc, vers le milieu du siècle, l'institution des fusiliers, et l'on n'eut, comme précédemment, que l'armée active, dont l'effectif fut porté à 21 régiments, et la milice restante ou sédentaire.

Le régiment à 10 compagnies était l'unité tactique de l'infanterie bernoise. Néanmoins le rouage intermédiaire du *bataillon* ou *groupe de bataille*, était en usage depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. Ce n'était dans le principe qu'une réunion provisoire de deux ou plusieurs compagnies, que l'on paraît avoir volontiers placées sous le commandement du plus ancien capitaine. C'est ce qui eut lieu en 1656 et en 1712 (2). En 1759, les régiments furent définitivement

(1) Nous supposons que le terme de *fusilier* provenait de ce que, lors de la première levée de ces régiments, ils étaient complétement armés du fusil, tandis que les autres troupes ne l'étaient qu'en partie. Cette différence n'existait plus en 1712.

(2) On trouve aussi des bataillons placés sous les ordres de colonels, lieutenants-colonels et de majors. Nous supposons que c'étaient peut-être des officiers de l'état-major des régiments, restés sans emploi depuis le fractionnement de ces derniers. Car il est à remarquer que pendant la durée de la guerre de 1712, les régiments

scindés en bataillons réglementaires, lesquels reçurent, en 1782, un état-major permanent.

Pour la première fois, l'infanterie bernoise fut répartie, en 1712, en brigades de 4 à 5 bataillons. L'état-major d'une brigade se composait d'un *colonel brigadier*, auquel était attaché un *major* ou *adjudant de brigade*. Nous y trouvons encore un *colonel quartier-maître*, un *colonel vaguemestre*, un *payeur* et un *secrétaire* employé au service des subsistances. Plus tard, on adopta une répartition fixe de l'armée. Les 21 (1) régiments de la milice active formèrent 9 brigades à 2 ou 3 régiments territoriaux. Les brigades portaient le nom des contrées où elles se prélevaient. Il y en avait trois du pays romand. En 1796, on forma les premières divisions. Elles se composaient de deux brigades d'infanterie, 4 compagnies de chasseurs (2), une compagnie de carabiniers (3), un régiment de dragons (4) et 24 bouches à feu.

Encore quelques mots sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'infanterie. Vers la fin du XVIIe siècle elle était encore armée, soit avec une longue pique, soit avec le mousquet à mèche. Les porteurs de piques formaient le tiers de chaque compagnie. En

paraissent avoir été dissous momentanément. Du moins ne sont-ils jamais mentionnés comme unité dans les relations de cette campagne, qui nous rapportent que les compagnies furent réunies en bataillons et ceux-ci en brigades.

(1) Régiment de Konolfingen.
» Zollikofen.
» Seftigen.
» Sternenberg.
» Aarbourg.
» Berthoud.
» Wangen.
» Emmenthal.
» Aarau et Brugg.
» Lenzbourg.
» Zofingen.
» Oberland.
Régiment de Thoune.
» Simmenthal.
» Nyon.
» Morges.
» Lausanne.
» Vevey.
» Moudon.
» Yverdon.
» Aigle.
Bataillon de Büren.
» d'Avenches.
Compagnie franche d'Aigle.

(2) Les chasseurs, ou infanterie légère, furent créés en 1782 et levés, à raison d'une compagnie par régiment, dans les districts qui ne fournissaient pas de carabiniers. Ils furent placés, pendant quelque temps, sous le même commandement que ces derniers. Plus tard, on attacha une compagnie de chasseurs à chaque régiment.

(3) La *compagnie franche* d'Aigle, formée en 1751 et composée de 100 volontaires armés de la carabine, fut l'origine du corps des carabiniers. On forma, en 1768, trois autres compagnies de ce genre dans l'Oberland. Le tout forma plus tard un corps spécial, placé sous un commandement particulier.

(4) On avait réduit de moitié l'effectif des régiments de dragons et porté de deux à quatre le nombre de ces derniers.

1712, un progrès sensible s'était opéré, car toute la milice de l'armée active était armée du fusil à pierre. Les officiers seuls portaient encore la pique et les sous-officiers une hallebarde.

La baïonnette, d'invention récente et dans le principe assez primitive puisqu'elle s'adaptait dans l'intérieur du canon, était maintenant à *douille*. La lame, de 16 à 17" de longueur, était encore simple. Ce ne fut que vers 1760 qu'on adopta la lame à trois pans. Les baguettes des fusils étaient encore en bois.

L'ordonnance prescrivait à chaque fantassin une petite épée droite à deux tranchants ou un sabre, un sac et une giberne réglementaire. La buffleterie, croisée, était de couleur jaune.

L'abandon complet de l'armure, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, avait nécessité l'introduction d'un vêtement uniforme pour distinguer les corps. Celui de l'infanterie bernoise consistait, en 1712, en un habit gris de fer à larges parements rouges, des bas rouges, un large chapeau noir et une cravate noire.

Nous devons maintenant reprendre le fil de notre récit. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la majeure partie de l'armée bernoise fut mise sur pied. 6000 hommes furent dirigés sur l'Argovie, et le reste disposé le long des frontières (1). Ainsi on occupa les abords du Brünig, l'Oberhasli, le Simmenthal et la vallée de Frutigen. Comme on avait quelques doutes sur la neutralité du duc de Savoie, on échelonna des troupes le long du lac Léman de manière à pouvoir s'opposer à une tentative de débarquement. Le mandement d'Aigle fut occupé de manière à prévenir la jonction des Valaisans et des Fribourgeois. L'armée d'observation du Pays de Vaud fut placée sous le commandement du général de Sacconay-Bursinel (2). Des bataillons furent placés à Guminen, Laupen, Neueneck et Seftigen, de manière à couvrir le canton de Berne du côté de Fribourg. Le Münsterthal fut occupé, afin de tenir l'évêque de Bâle en respect. Enfin un dernier corps eut à garder les passages de l'Aar à Wangen, Aarwangen et Bipp, de manière à observer les Lucernois et empêcher leur jonction avec les Soleurois. L'Emmenthal reçut aussi des troupes et la capitale fut protégée par sa garde ur-

(1) Le système des cordons ou corps de troupes échelonnées le long des frontières pour en garder les issues, maintenant condamné par l'expérience, était fort usité à cette époque.

(2) Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel, né en 1646, appartenait à une famille originaire du pays de Gex. Il avait servi en France et passé ensuite, pour cause de religion, en Angleterre, où il servit avec distinction. Il se retira en 1706, avec le grade de brigadier, et revint dans sa patrie. Le général de Sacconay était incontestablement l'officier supérieur le plus capable de l'armée bernoise et nous croyons que, s'il eût été bernois, ses talents lui eussent mérité le poste de commandant en chef.

baine (1) et une compagnie d'étudiants (2). En même temps, une partie de l'élite de l'armée, soit des régiments de la milice active, des fusiliers et de la cavalerie furent dirigés sur l'Argovie et arrivèrent pendant la première quinzaine de mai successivement à Lenzbourg, lieu fixé pour la concentration. Nous ferons observer à ce sujet que les troupes bernoises excitèrent l'admiration des étrangers qui se trouvaient alors en Suisse. Bien armées, équipées et disciplinées, conduites par des chefs éprouvés dont plusieurs avaient servi à l'étranger et pris part aux grandes luttes de la coalition contre Louis XIV, elles étaient, au dire des auteurs contemporains, peu inférieures à des troupes régulières.

L'occupation des frontières bernoises en imposa à ceux des cantons catholiques qui n'étaient pas directement intéressés dans la question du Toggenbourg et prévint une guerre civile générale. Une diète, formée de ces mêmes cantons neutres, se réunit encore une fois à Baden et fit une dernière tentative de conciliation. Mais on était trop près de la lutte pour vouloir écouter des paroles de paix, et les représentants des cantons se séparèrent le 10 mai. (*A suivre.*)

(1) Stadtwache ou *Rothrœckler*, ainsi nommés à cause de leur uniforme rouge.

(2) Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud,* la levée générale de la milice bernoise destinée à la garde des frontières aurait eu lieu en même temps que la mise sur pied du corps destiné à se porter au secours des Toggenbourgeois, soit vers le milieu d'avril. Nous croyons ce fait anticipé. Ce ne fut qu'à la nouvelle de l'occupation des passages de la Reuss, ainsi que de celle des armements des cantons catholiques, et pendant que la seconde armée destinée à opérer dans les bailliages libres se dirigeait sur l'Argovie pour se concentrer autour de Lenzbourg, soit dans les derniers jours d'avril et le commencement de mai, que la majeure partie de la milice bernoise doit avoir été mobilisée à la hâte pour être placée en observation sur la frontière. Le même auteur porte à 35,000 hommes la totalité des troupes bernoises mises sur pied dans cette occasion et dont 15,000 auraient formé le corps d'observation du Pays de Vaud. Nous n'avons pas été à même de vérifier l'exactitude de cette assertion, ne connaissant aucun document qui nous donne l'état exact des troupes levées dans le mois d'avril. Mais un tableau officiel des troupes formant, soit l'armée active d'Argovie, soit le cordon disposé le long des frontières, établi dans le courant du mois de juillet, et que nous reproduirons plus loin, nous présente l'effectif de l'armée tel qu'il était vers la fin de la guerre. Nous y retrouvons effectivement le même chiffre total de 35,000 hommes, mais ce document ne porte qu'à 6000 hommes l'armée occupant le Pays de Vaud. Il en résulte que le chiffre de 15,000 hommes cité par M. Verdeil est exagéré, ou, s'il est exact, que l'on doit avoir réduit pendant la durée de la guerre le corps d'observation du Pays de Vaud afin de renforcer d'autres points de la frontière plus particulièrement exposés. C'est à cette dernière supposition que nous donnerions la préférence, ayant trouvé d'autre part que le cordon ou garde générale de la frontière aurait été augmenté en différents endroits pendant que les événements se déroulaient sur les bords de la Reuss. Voyez : de Rodt, etc.